

**S.E.M. DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT - SELLOR**

Société anonyme au capital de 177.200 Euros

Siège social : Villa MARGARET

56260 LARMOR-PLAGE

RCS LORIENT 344 519 251

Copie Certifiée Conforme

DECISION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

**DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE REPRESENTANT
LORIENT-AGGLOMERATION EN REMPLACEMENT
D'UN DELEGUE DEMISSIONNAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt et un Octobre,
A quinze heures cinquante-cinq,
Salle « *Henry Verrière* » au Port de Pêche de LORIENT (56100)

Monsieur M. Patrice VALTON en sa qualité de Président Directeur Général, a exposé ce qui suit :

EXPOSE

Les représentants des collectivités locales et des groupements actionnaires qui disposent au moins d'un siège en propre au Conseil d'Administration d'une Société d'Economie Mixte Locale sont obligatoirement désignés par l'instance délibérante de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités dont ils sont élus.

Aux termes des dispositions visées sous l'article R 1524-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces représentants peuvent être relevés de leurs fonctions à tout moment par l'assemblée délibérante qui les a désignés, celle-ci devant alors pourvoir simultanément à leur remplacement et en informer le Conseil d'Administration de l'entité concernée.

En application des dispositions qui précèdent, M. VALTON indique qu'il a été informé dernièrement par les services de LORIENT-AGGLOMERATION que M. Laurent TONNERRE qui avait été nommé en qualité de délégué représentant ce groupement de collectivités territoriales suivant une délibération en date du 28 Juillet 2020 et qui représentait jusqu'alors celle-ci au sein du Conseil d'Administration de la SELLOR, a été remplacé par M. Eric MARTIN lui-même élu de LORIENT-AGGLOMERATION.

Cette nomination est intervenue lors du Conseil Communautaire du 14 Octobre 2025.

**CECI ETANT EXPOSE M. VALTON AGISSANT ES-QUALITE,
PREND ACTE DE L'INFORMATION QUI PRECEDE.**

Comme conséquence de la nomination de M. Eric MARTIN par le Conseil Communautaire de LORIENT-AGGLOMERATION du 14 Octobre 2025, en qualité de nouveau délégué représentant ce groupement de collectivités territoriales auprès du Conseil d'Administration de la SELLOR en remplacement de M. Laurent TONNERRE démissionnaire, celui-ci exercera son mandat dans les conditions et dans les termes prévus par la loi.

Cette nomination intervient pour la durée de son mandat électif sauf démission ou révocation prononcée par l'assemblée délibérante du groupement de collectivités territoriales qui l'a nommé.

Conformément aux dispositions visées sous l'article R 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce mandat prendra fin en principe lors du renouvellement partiel ou intégral du Conseil Communautaire de LORIENT-AGGLOMERATION, sauf les exceptions ci-avant mentionnées de démission ou de révocation.

Aux termes du régime dérogatoire visé sous les articles L 1524-5, alinéa 8 et L 2253-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité civile de l'élu mandataire incombe à la collectivité territoriale dont il est le représentant.

Enfin, la modification d'un représentant d'une collectivité territoriale au sein du Conseil d'Administration d'une Société d'Economie Mixte Locale impose la mise à jour de l'extrait K bis de celle-ci auprès du Registre du Commerce et des Sociétés dont elle dépend.

EN CONSEQUENCE, M. VALTON AGISSANT ES-QUALITE :

Confère dès à présent tous pouvoirs au cabinet AVOXA – Jean-Marie DENOEL société d'avocats, représentée par Me Jean-Marie DENOEL pris en sa qualité d'avocat de la SEM SELLOR, à l'effet d'effectuer les formalités idoines auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT.

Lors du prochain Conseil d'Administration de cette société, auquel sera convoqué M. Eric MARTIN en sa qualité de nouveau délégué représentant LORIENT-AGGLOMERATION, l'information résultant de la modification de la composition des délégués représentant ce groupement de collectivités territoriales auprès du Conseil d'Administration de la SELLOR, sera communiquée aux administrateurs afin qu'ils en prennent acte.

M. Patrice VALTON
Président Directeur Général

Copie Certifiée